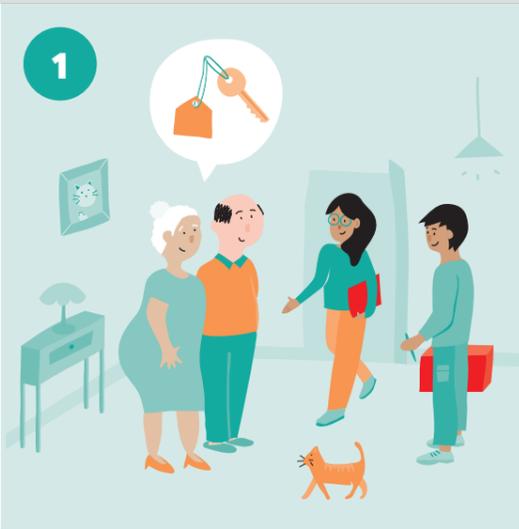
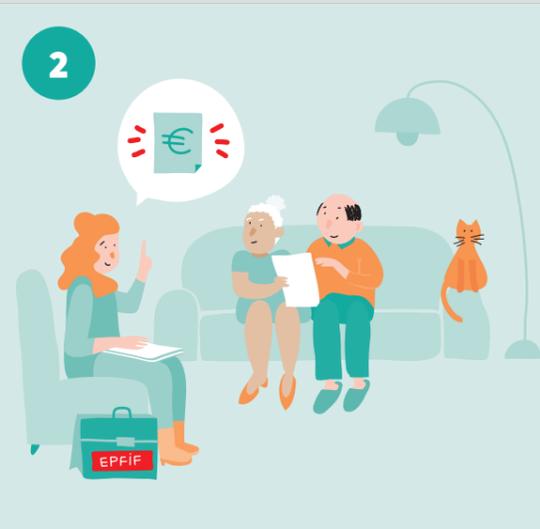


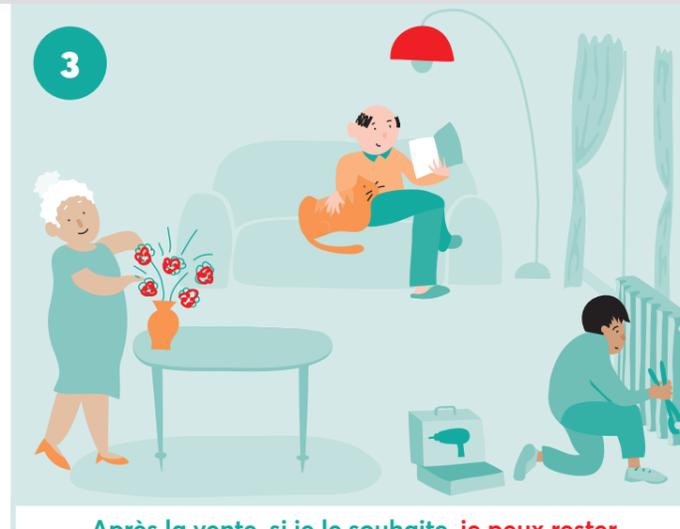
Je suis propriétaire et j'occupe mon logement



1
Je veux vendre mon logement : je contacte l'EPPFIF. Un technicien et un travailleur social viennent le visiter et me rencontrer.



2
L'EPPFIF me fait une offre en fonction de la taille, de l'état de mon logement et des prix du marché.



3
Après la vente, si je le souhaite, je peux rester dans mon logement. Je deviens locataire de l'EPPFIF : je bénéficie d'un loyer modéré, d'un accompagnement sur mesure. En fonction des besoins, des travaux sont faits dans mon logement.



4A
Si, mon immeuble est transformé en logement social, il bénéficiera d'une rénovation globale. Je pourrai rester dans mon logement et devenir locataire du bailleur social.



4B
Si mon logement est démolì, un travailleur social m'accompagnera dans le relogement. L'EPPFIF me fera deux propositions de relogement, à Grigny ou ailleurs en fonction de mes ressources et de mes souhaits.

Je suis propriétaire et je loue mon logement



1
Je veux vendre mon logement : je contacte l'EPPFIF. Un de ses représentants vient le visiter.



2
L'EPPFIF me fait une offre, en fonction de la taille, de l'état de mon logement et des prix du marché.



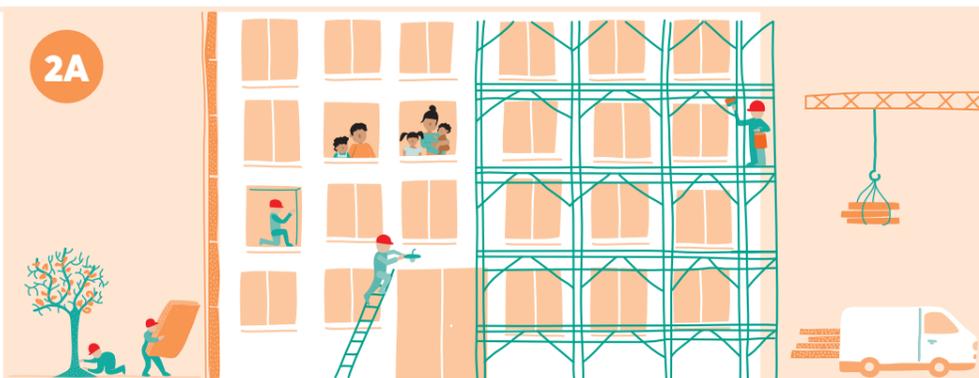
3
Si j'ai des locataires, après la vente, ils deviennent locataires de l'EPPFIF.

Je suis locataire



1
Je suis locataire et j'occupe légalement mon logement : j'ai le droit de rester jusqu'à ce qu'il soit vendu. Le propriétaire ne peut pas me demander de partir en dehors d'un cadre légal.

2A
Si mon immeuble est transformé en logement social, il bénéficiera d'une rénovation globale. Je pourrai rester dans mon logement et devenir locataire du bailleur social.



2B
Si mon logement est démolì, l'EPPFIF me fera deux propositions de relogement, à Grigny ou ailleurs, en fonction de mes ressources et de mes attentes.



MES DROITS

Je suis dans une situation particulière :

- Je paye un loyer, mais je n'ai pas de bail : je demande à mon propriétaire de rédiger un bail, et je garde les preuves du versement du loyer.

- Je suis sans papiers : j'ai des droits.

Dans tous les cas, je reste vigilant face aux « faux propriétaires » qui ouvrent les portes des logements et font payer des loyers sans en avoir le droit !

MON CONTACT

Point d'Accès au Droit

Permanences de juristes deux fois par mois sur rendez-vous

1 Rue Henri Rol-Tanguy à Grigny

Contact et prise de RDV : 01 69 02 45 77